DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Les troubles musculo-squelettiques et la pratique dentaire

Adoptée par l'Assemblée Générale de la FDI : Octobre 2007, Dubaï, Émirats Arabes Unis

Compte-tenu de la fréquence élevée et de leur impact sur la vie, la santé et la productivité, les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent des dangers considérables pour les chirurgiens-dentistes. La présente déclaration de la FDI est destinée à attirer l'attention des chirurgiens-dentistes sur l'étiologie plurivalente de ces troubles et de souligner l'importance de la prévention.

Pour une santé de l'appareil locomoteur, les chirurgiens-dentistes ne doivent pas ignorer la possibilité des TMS et leurs graves conséquences. Ils doivent donc reconnaître l'importance et la valeur particulière de :

- L'identification précoce des différents signes et symptômes des TMS
- La reconnaissance des facteurs de risques associés et leur grande variété, notamment ceux :
    - *associés au travail physique* (par ex. des postures déviantes, de longues heures de travail, des équipements/outils non ergonomiques, etc.),
    - *au travail psychologique* (par ex. les pressions en termes d'horaire, les questions financières, etc.),
    - *les facteurs individuels* (par ex. le tabagisme, la prise de poids, manque d'exercice physique, etc.), et
    - *des facteurs de risques non liés au travail*
- Comprendre que la plupart des TMS sont évitables, que ce soit en évitant ou en modifiant un des nombreux facteurs de risques
- Reconnaître que la prévention est la mesure la plus efficace pour éviter les TMS et que des interventions préventives multiples sont nécessaires (par ex. efforts éducatifs, modification du comportement, postures de travail naturelles, conception appropriée du cabinet dentaire et des schémas de travail, sélection et utilisation correctes d'équipements/outils, application de programmes ergonomiques sains et mesures de soins et de sécurité de base dans l'environnement professionnel, le maintien de la condition physique, des contrôles médicaux réguliers, etc.)
- Savoir que les TMS peuvent, dans la majorité des cas, survenir et être récurrents chez les membres de l'équipe dentaire et qu'il est donc essentiel de poursuivre tous les efforts de prévention et revoir systématiquement leur efficacité.

- Reconnaître les divers aspects peu connus des TMS, le manque de preuves permettant de soutenir une intervention unique comme application universelle et le fait que l'efficacité de toute intervention dépend de circonstances individuelles.
- Il est particulièrement important de demander des soins médicaux appropriés lorsqu'on suspecte des troubles et d'éviter de se soigner soi-même avec un médicament de pharmacodépendance.

MOTS-CLÉS
Maladies musculo-squelettiques, maladies non transmissibles (MNT), prévention, facteurs de risque

RÉFÉRENCES

1. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et la pratique dentaire. 1ère partie. Informations générales-terminologie, étiologie, pathologie professionnelle, magnitude du problème et prévention. *Inter Dent J* 2006 56 (6):359-366
2. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et la pratique dentaire. 2ème partie. Facteurs de risques pour l'odontologie, magnitude du problème, prévention et ergonomie dentaire. *Inter Dent J* 2007: 57 (1):45-54.